

INVESTIR
pour aller
PLUS
LOIN

4

REVUE DU QUATRIÈME TRIMESTRE 2018





Le chemin de fer de l'Amérique du Nord

COMMUNIQUÉ

Le CN continue sur son élan pour 2019

Les solides résultats du 4e trimestre sont attribuables à une forte croissance du chiffre d'affaires et à une amélioration significative de l'efficacité opérationnelle

MONTREAL, le 29 janvier 2019 — Le CN (TSX : CNR) (NYSE : CNI) a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers et d'exploitation pour le quatrième trimestre et pour l'exercice terminés le 31 décembre 2018.

« Je suis très content de nos résultats du quatrième trimestre et de l'année 2018 qui s'est terminée de belle façon, a déclaré Jean-Jacques Ruest, président-directeur général du CN. Grâce à une croissance des produits d'exploitation d'environ 1,3 G\$ CA au cours des trois derniers trimestres de l'exercice, le CN a retrouvé sa position de force et a démontré une fois de plus sa capacité de croître moyennant un faible coût marginal. Nous continuerons sur cette lancée en 2019.

« Nous mettons l'accent sur la productivité de l'exploitation et les services qui trouvent écho auprès des clients, a poursuivi M. Ruest. En 2019, notre programme record de dépenses en immobilisations de 3,9 G\$ CA portera sur le renouvellement du parc de locomotives pour accroître son efficacité et sa fiabilité, sur l'augmentation de la capacité du réseau afin de soutenir nos solides possibilités de croissance dans divers marchés et sur l'introduction de la technologie dans notre exploitation ferroviaire précise. »

Points saillants des données financières

Comparaison du quatrième trimestre de 2018 et du quatrième trimestre de 2017

- Produits d'exploitation de 3 808 M\$ CA, soit une augmentation de 16 %.
- BPA dilué de 1,56 \$ CA, une diminution de 55 %, et un BPA dilué rajusté de 1,49 \$ CA, en hausse de 24 % ¹⁾. Le BPA dilué du quatrième trimestre de 2017 comprenait un recouvrement d'impôts sur les bénéfices reportés de 2,35 \$ CA par action après dilution découlant de la réduction d'un taux d'impôt fédéral sur les sociétés aux États-Unis.
- Marge d'exploitation de 38,1 %, une augmentation de 0,8 point (ratio d'exploitation de 61,9 %) ²⁾³⁾.
- Marge d'exploitation rajustée de 38,8 %, une augmentation de 1,5 points (ratio d'exploitation rajusté de 61,2 %) ¹⁾.
- Bénéfice d'exploitation de 1 452 M\$ CA, soit une augmentation de 19 % ²⁾.

Comparaison de l'exercice 2018 et de l'exercice 2017

- Produits d'exploitation de 14 321 M\$ CA, soit une augmentation de 10 %.
- BPA dilué de 5,87 \$ CA, une diminution de 19 %, et BPA dilué rajusté de 5,50 \$ CA, en hausse de 10 % ¹⁾. Le BPA dilué de 2017 comprenait un recouvrement d'impôts sur les bénéfices reportés de 2,33 \$ CA par action après dilution découlant de la réduction d'un taux d'impôt fédéral sur les sociétés aux États-Unis.
- Marge d'exploitation de 38,4 %, une diminution de 1,8 points (ratio d'exploitation de 61,6 %) ²⁾³⁾.
- Marge d'exploitation rajustée de 38,5 %, une baisse de 1,7 points (ratio d'exploitation rajusté de 61,5 %) ¹⁾.
- Bénéfice d'exploitation de 5 493 M\$ CA, soit une augmentation de 5 % ²⁾.
- Rendement du capital investi (RCI rajusté) rajusté de 15,7 %, soit une diminution de 0,2 point ¹⁾.

Perspectives pour 2019 et sommes distribuées aux actionnaires ⁴⁾

«Grâce aux possibilités de croissance particulières au CN et à une conjoncture économique généralement favorable, nous prévoyons atteindre en 2019 un volume se situant dans le haut d'une fourchette de croissance à un chiffre pour ce qui est des tonnes-milles commerciales (TMC) », a affirmé M. Ruest.

Cette année, le CN prévoit atteindre un BPA se situant vers le bas d'une fourchette de croissance à deux chiffres, comparativement à un BPA dilué rajusté de 5,50 \$ CA réalisé en 2018 ¹⁾.

Le Conseil d'administration du CN a approuvé aujourd'hui une augmentation de 18 % du dividende trimestriel en espèces pour 2019, à compter du premier trimestre de 2019, ce qui démontre la confiance à l'égard de la santé financière à long terme de la Compagnie. De plus, le Conseil d'administration de la Compagnie a aussi approuvé une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui permet au CN d'acheter, pour annulation, sur une période de 12 mois, une tranche maximale de 22 millions d'actions ordinaires, débutant le 1 février 2019 et se terminant au plus tard le 31 janvier 2020.

Incidence du taux de change sur les résultats

Bien que le CN déclare ses résultats en dollars CA, une part importante de ses produits et de ses charges est libellée en dollars US. La fluctuation du dollar CA par rapport au dollar US se répercute sur la conversion des produits et des charges de la Compagnie libellés en dollars US. Sur une base de devise constante, le bénéfice net du CN pour les trois mois et l'exercice terminés le 31 décembre 2018 aurait été moins élevé de 24 M\$ CA (0,03 \$ CA par action après dilution) et plus élevé de 4 M\$ CA (0,01 \$ CA par action après dilution), respectivement ¹⁾.

Produits d'exploitation, volumes de trafic et charges du quatrième trimestre de 2018

Les produits d'exploitation pour le trimestre se sont établis à 3 808 M\$ CA, soit une hausse de 16 % par rapport à la période correspondante de 2017. Une augmentation des produits d'exploitation a été enregistrée dans les groupes Produits pétroliers et chimiques (272 M\$ CA ou 50 %), Intermodal (75 M\$ CA ou 9 %), Produits céréaliers et engrais (74 M\$ CA ou 13 %), Charbon (30 M\$ CA ou 21 %), Produits forestiers (29 M\$ CA ou 7 %), Métaux et minéraux (20 M\$ CA ou 5 %), Autres produits d'exploitation (13 M\$ CA ou 7 %) et Véhicules automobiles (10 M \$ CA ou 5 %).

La hausse des produits d'exploitation s'explique surtout par l'accroissement des volumes de pétrole brut et de céréales canadiennes, par des hausses des tarifs marchandises, par une augmentation des taux du supplément carburant applicables et par les répercussions positives de la conversion du dollar CA plus faible, facteurs neutralisés en partie par le recul des volumes de sable de fracturation.

Le nombre d'envois en wagons complets a augmenté de 5 % pendant le trimestre pour s'établir à 1 537 000.

Les TMC, qui mesurent le poids et la distance des marchandises transportées par le CN, ont augmenté de 12 %. Les produits marchandises ferroviaires par TMC ont également augmenté de 4 %.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 14 % pour le trimestre, s'établissant à 2 356 M\$ CA ²⁾, en raison surtout des coûts plus élevés de la main-d'œuvre découlant principalement d'une augmentation des effectifs et des prestations de cessation d'emploi et des coûts de séparation liés à un programme de compression de l'effectif, de la hausse des prix du carburant, de la hausse des coûts résultant de l'accroissement des volumes de trafic, et de l'incidence négative de la conversion du dollar CA plus faible.

Produits d'exploitation, volumes de trafic et charges de l'exercice 2018

Les produits d'exploitation pour 2018 se sont établis à 14 321 M\$ CA, une hausse de 10 % par rapport à 2017. Une augmentation des produits d'exploitation a été enregistrée dans les groupes Produits pétroliers et chimiques (452 M\$ CA ou 20 %), Intermodal (265 M\$ CA ou 8 %), Métaux et minéraux (166 M\$ CA ou 11 %), Produits céréaliers et engrais (143 M\$ CA ou 6 %), Charbon (126 M\$ CA ou 24 %), Produits forestiers (98 M\$ CA ou 5 %), Autres produits d'exploitation (25 M\$ CA ou 3 %) et Véhicules automobiles (5 M\$ CA ou 1 %).

La hausse des produits d'exploitation s'explique principalement par des hausses des tarifs marchandises, par une augmentation des taux du supplément carburant applicables et par l'accroissement des volumes de pétrole brut, de produits pétroliers raffinés, de charbon, de trafic conteneurisé international et de céréales du Canada.

Le nombre d'envois en wagons complets a augmenté de 4 % pour s'établir à 5 976 000.

Les TMC ont augmenté de 5 %. Les produits marchandises ferroviaires par TMC ont augmenté de 5 %, principalement en raison de hausses des tarifs marchandises et d'une augmentation des taux du supplément carburant applicables.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 13 %, s'établissant à 8 828 M\$ CA ²⁾, en raison surtout de la hausse des prix du carburant, de la hausse des coûts résultant de l'accroissement des volumes de trafic et de la performance en matière d'exploitation se situant en deçà des niveaux de 2017.

1) Mesures de calcul non conformes aux PCGR

Le CN présente ses résultats financiers selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis. Le CN utilise également dans le présent communiqué des mesures de calcul non conformes aux PCGR qui ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR, telles que les mesures de la performance rajustées, la devise constante, les flux de trésorerie disponibles et le RCI rajusté. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR peuvent ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces mesures de calcul non conformes aux PCGR, y compris un rapprochement avec les mesures financières conformes aux PCGR les plus directement comparables, se reporter à la section d'information supplémentaire ci-jointe, Mesures de calcul non conformes aux PCGR.

Les perspectives financières relatives au BPA rajusté du CN pour l'ensemble de l'exercice ⁴⁾ excluent l'incidence prévue de certains éléments des produits et des charges. Toutefois, la direction ne peut pas quantifier individuellement de façon prospective l'incidence de ces éléments sur le BPA, car ces éléments, qui pourraient être importants, sont difficiles à prévoir et pourraient fluctuer considérablement. Par conséquent, le CN ne fournit pas de mesure de calcul conforme aux PCGR correspondante ni de rapprochement pour le BPA rajusté prévu dans ses perspectives financières.

2) Accounting Standard Update (ASU)

La Compagnie a adopté de façon rétrospective la norme ASU 2017-07: *Improving the Presentation of Net Periodic Pension Cost and Net Periodic Postretirement Benefit Cost* en 2018. Les données comparatives ont été rajustées afin de se conformer à la présentation courante. L'adoption de la norme ASU 2017-07 a eu pour effet d'augmenter le ratio d'exploitation de la Compagnie de 1,9 points de pourcentage et de 2,1 points de pourcentage, respectivement, pour les trois mois et l'exercice terminés le 31 décembre 2018 (2,3 points de pourcentage et 2,4 points de pourcentage, respectivement, pour les trois mois et l'exercice terminés le 31 décembre 2017).

3) Marge d'exploitation

La marge d'exploitation est définie comme le bénéfice d'exploitation sous forme de pourcentage des produits d'exploitation.

4) Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et en vertu de la législation canadienne relative aux valeurs mobilières. De par leur caractère, les énoncés prospectifs impliquent des risques, des incertitudes et des hypothèses. La Compagnie prévient que ses hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique actuelle, ces hypothèses, qui étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré plus élevé d'incertitude. Les énoncés prospectifs peuvent se reconnaître à l'emploi de termes comme « croit », « prévoit », « s'attend à », « présume », « perspective », « planifie », « vise » ou d'autres termes semblables.

Principales hypothèses de 2019

Le CN a formulé un certain nombre d'hypothèses relatives à l'économie et au marché au moment d'établir ses perspectives pour 2019. La Compagnie prévoit que la production industrielle nord-américaine de cette année connaîtra une augmentation d'environ 2 % et s'attend à ce que le nombre de mises en chantier d'unités résidentielles soit d'environ 1,28 million d'unités aux États-Unis et à ce qu'environ 17 millions de véhicules automobiles soient vendus dans ce pays. Pour la campagne agricole 2018-2019, les récoltes céréalières au Canada et aux États-Unis ont correspondu à leurs moyennes triennales respectives. La Compagnie présume que les récoltes céréalières 2019-2020 au Canada et aux États-Unis correspondront à leurs moyennes triennales respectives. Le CN présume qu'en 2019 le total des TMC se situera dans le haut d'une fourchette de croissance à un chiffre par rapport à 2018. Le CN présume également que les prix continueront d'être supérieurs à l'inflation. Le CN présume que la valeur du dollar CA en devise américaine fluctuera autour de 0,75 \$ en 2019 et que le prix moyen du baril de pétrole brut (West Texas Intermediate) s'établira entre 50 \$ US et 55 \$ US par baril en 2019. En 2019, le CN prévoit investir environ 3,9 G\$ CA dans son programme de dépenses en immobilisations, dont 1,6 G\$ CA seront affectés à l'entretien de l'infrastructure ferroviaire et des voies.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties de la performance future et impliquent des risques, des incertitudes et d'autres éléments susceptibles de modifier, de façon importante, les résultats réels ou la performance réelle de la Compagnie par rapport aux perspectives ou aux résultats futurs ou à la performance future implicites dans ces énoncés. Par conséquent, il est conseillé aux lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les facteurs de risque importants qui pourraient influencer sur les énoncés prospectifs comprennent, sans en exclure d'autres : les impacts de la conjoncture économique et commerciale en général; la concurrence dans le secteur; la variabilité des taux d'inflation, de change et d'intérêt; les variations de prix du carburant; les nouvelles dispositions législatives et (ou) réglementaires; la conformité aux lois et règlements sur l'environnement; les mesures prises par les organismes de réglementation; l'augmentation des charges relatives à l'entretien et à l'exploitation; les menaces à la sécurité; la dépendance à l'égard de la technologie et les risques de cybersécurité connexes; les restrictions au commerce ou les modifications aux ententes de commerce international; le transport de matières dangereuses; les différents événements qui pourraient perturber l'exploitation, y compris les événements naturels comme les intempéries, les sécheresses, les incendies, les inondations et les tremblements de terre; les changements climatiques; les négociations syndicales et les interruptions de travail; les réclamations liées à l'environnement; les incertitudes liées aux enquêtes, aux poursuites ou aux autres types de réclamations et de litiges; les risques et obligations résultant de déraillements; l'échéancier et la réalisation des programmes de dépenses en immobilisations; de même que les autres risques décrits de temps à autre de façon détaillée dans des rapports déposés par le CN auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis. On pourra trouver une description des principaux facteurs de risque dans la section « Rapport de gestion » des rapports annuels et intermédiaires du CN ainsi que dans la Notice annuelle et le formulaire 40-F déposés par la Compagnie auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis et qui sont accessibles sur le site Web du CN.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur l'information disponible à la date où ils sont formulés. Le CN ne peut être tenu de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements futurs ou de changements de situations ou de prévisions, à moins que ne l'exigent les lois applicables sur les valeurs mobilières. Si le CN décidait de mettre à jour un énoncé prospectif, il ne faudrait pas en conclure que le CN fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé de nature prospective.

Ce communiqué est accessible sur le site Web de la Compagnie à www.cn.ca/resultats-financiers, sur le site SEDAR à www.sedar.com et sur le site Web de la Securities and Exchange Commission des États-Unis par EDGAR à www.sec.gov.

Véritable pilier de l'économie, le CN compte sur une équipe d'environ 26 000 cheminots qui transporte annuellement des marchandises d'une valeur de plus de 250 G\$ CA pour un large éventail de secteurs, tels les ressources naturelles, les produits manufacturés et les biens de consommation, sur un réseau ferroviaire de quelque 20 000 milles de parcours couvrant le Canada et le centre des États-Unis. Le CN - la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et ses filiales ferroviaires actives - dessert les villes et ports de Vancouver et Prince Rupert, en Colombie-Britannique, Montréal, Halifax, La Nouvelle-Orléans, et Mobile, en Alabama, ainsi que les régions métropolitaines de Toronto, Edmonton, Winnipeg, Calgary, Chicago, Memphis, Detroit, Duluth-Superior, au Minnesota et au Wisconsin, et Jackson, au Mississippi. Il a en outre des liaisons avec toutes les régions de l'Amérique du Nord. Pour de plus amples renseignements sur le CN, visitez le site Web de la Compagnie à l'adresse www.cn.ca.

- 30 -

Sources :

Médias

Jonathan Abecassis
Directeur principal
Relations avec les médias
514 399-7956

Investisseurs

Paul Butcher
Vice-président
Relations avec les investisseurs
514 399-0052

Quelques statistiques ferroviaires – non auditées

	Pour les trois mois terminés le 31 décembre		Pour l'exercice terminé le 31 décembre	
	2018	2017	2018	2017
Mesures financières				
Indicateurs de performance financière clés ¹⁾				
Total des produits d'exploitation (en millions de dollars)	3 808	3 285	14 321	13 041
Produits marchandises ferroviaires (en millions de dollars)	3 601	3 091	13 548	12 293
Bénéfice d'exploitation (en millions de dollars) ²⁾	1 452	1 225	5 493	5 243
Bénéfice d'exploitation rajusté (en millions de dollars) ³⁾	1 479	1 225	5 520	5 243
Bénéfice net (en millions de dollars)	1 143	2 611	4 328	5 484
Bénéfice net rajusté (en millions de dollars) ³⁾	1 093	897	4 056	3 778
Bénéfice par action dilué (en dollars)	1,56	3,48	5,87	7,24
Bénéfice par action dilué rajusté (en dollars) ³⁾	1,49	1,20	5,50	4,99
Flux de trésorerie disponibles (en millions de dollars) ³⁾	633	457	2 514	2 778
Acquisitions brutes d'immobilisations (en millions de dollars)	1 264	908	3 531	2 703
Rachats d'actions (en millions de dollars)	463	456	2 000	2 000
Dividendes par action (en dollars)	0,4550	0,4125	1,8200	1,6500
Situation financière ¹⁾				
Actif total (en millions de dollars)	41 214	37 629	41 214	37 629
Passif total (en millions de dollars)	23 573	20 973	23 573	20 973
Avoir des actionnaires (en millions de dollars)	17 641	16 656	17 641	16 656
Ratio financier				
Ratio d'exploitation (%) ²⁾	61,9	62,7	61,6	59,8
Ratio d'exploitation rajusté (%) ³⁾	61,2	62,7	61,5	59,8
Mesures d'exploitation ⁴⁾				
Statistiques d'exploitation				
Tonnes-milles brutes (TMB) (en millions)	130 792	117 599	490 414	469 200
Tonnes-milles commerciales (TMC) (en millions)	66 535	59 477	248 383	237 098
Wagons complets (en milliers)	1 537	1 461	5 976	5 737
Milles de parcours (Canada et États-Unis)	19 500	19 500	19 500	19 500
Effectif (à la fin de la période)	25 720	23 945	25 720	23 945
Effectif (moyenne de la période)	26 047	23 859	25 423	23 074
Mesures d'exploitation clés				
Produits marchandises ferroviaires par TMC (en cents)	5,41	5,20	5,45	5,18
Produits marchandises ferroviaires par wagon complet (en dollars)	2 343	2 116	2 267	2 143
TMB par effectif moyen (en milliers)	5 021	4 929	19 290	20 335
Charges d'exploitation par TMB (en cents) ²⁾	1,80	1,75	1,80	1,66
Charges de main-d'œuvre et d'avantages sociaux par TMB (en cents) ²⁾	0,60	0,57	0,58	0,54
Carburant diesel consommé (en millions de gallons US)	122,8	112,2	462,7	441,4
Prix moyen du carburant (en dollars par gallon US)	3,35	2,98	3,32	2,74
TMB par gallon US de carburant consommé	1 065	1 048	1 060	1 063
Vitesse des wagons (wagons-milles par jour)	204	185	188	211
Temps de séjour (en heures) ⁵⁾	7,5	8,8	8,3	7,7
Vitesse moyenne des trains directs sur le réseau (milles par heure) ⁵⁾	18,6	18,8	18,0	20,3
Utilisation des locomotives (TMB remorquées en fonction du total des HP)	211	220	208	225
Indicateurs de sécurité ⁶⁾				
Taux de fréquence des blessures (par 200 000 heures-personnes)	1,90	2,16	1,81	1,83
Taux d'accidents (par million de trains-milles)	1,56	2,18	2,02	1,83

1) Sauf indication contraire, ces montants sont exprimés en dollars CA et dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis.

2) La Compagnie a adopté de façon rétrospective la norme Accounting Standards Update (ASU) 2017-07: Improving the Presentation of Net Periodic Pension Cost and Net Periodic Postretirement Benefit Cost au premier trimestre de 2018. Les données comparatives ont été rajustées afin de se conformer à la présentation courante. Voir la Note 2, Recommandations comptables récentes, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de 2018 du CN pour de plus amples renseignements.

3) Consulter la section d'information supplémentaire intitulée Mesures de calcul non conformes aux PCGR pour une explication de ces mesures de calcul non conformes aux PCGR.

4) Les statistiques d'exploitation, les mesures d'exploitation clés et les indicateurs de sécurité sont non auditées et sont établis à partir des données estimées alors connues, et ils peuvent être modifiés lorsque de l'information plus complète devient disponible. Les définitions de ces indicateurs sont données sur notre site Web, à l'adresse www.cn.ca/glossaire.

5) La Compagnie ne déclare plus le Temps de séjour dans les triages et la Vitesse des trains, et a remplacé ces mesures de calcul par le Temps de séjour et la Vitesse moyenne des trains directs sur le réseau, respectivement. Les données comparatives ont été rajustées afin de se conformer à la présentation courante.

6) Selon les critères de divulgation de la Federal Railroad Administration (FRA).

Renseignements complémentaires – non audités

	Pour les trois mois terminés le 31 décembre				Pour l'exercice terminé le 31 décembre			
	2018	2017	Variation en % fav. (défav.)	Variation en % en devise constante fav. (défav.) ¹⁾	2018	2017	Variation en % fav. (défav.)	Variation en % en devise constante fav. (défav.) ¹⁾
Produits d'exploitation (en millions de dollars)²⁾								
Produits pétroliers et chimiques	815	543	50 %	46 %	2 660	2 208	20 %	20 %
Métaux et minéraux	397	377	5 %	3 %	1 689	1 523	11 %	11 %
Produits forestiers	466	437	7 %	4 %	1 886	1 788	5 %	6 %
Charbon	175	145	21 %	19 %	661	535	24 %	24 %
Produits céréaliers et engrais	659	585	13 %	11 %	2 357	2 214	6 %	7 %
Intermodal	891	816	9 %	8 %	3 465	3 200	8 %	8 %
Véhicules automobiles	198	188	5 %	2 %	830	825	1 %	1 %
<i>Total – Produits marchandises ferroviaires</i>	3 601	3 091	16 %	14 %	13 548	12 293	10 %	10 %
<i>Autres produits d'exploitation</i>	207	194	7 %	4 %	773	748	3 %	3 %
<i>Total – Produits d'exploitation</i>	3 808	3 285	16 %	13 %	14 321	13 041	10 %	10 %
Tonnes-milles commerciales (TMC) (en millions)³⁾								
Produits pétroliers et chimiques	16 113	10 697	51 %	51 %	50 722	44 375	14 %	14 %
Métaux et minéraux	6 069	6 833	(11 %)	(11 %)	27 993	27 938	— %	— %
Produits forestiers	7 115	7 418	(4 %)	(4 %)	29 918	30 510	(2 %)	(2 %)
Charbon	5 011	3 866	30 %	30 %	17 927	14 539	23 %	23 %
Produits céréaliers et engrais	16 148	14 590	11 %	11 %	57 819	56 123	3 %	3 %
Intermodal	15 237	15 127	1 %	1 %	60 120	59 356	1 %	1 %
Véhicules automobiles	842	946	(11 %)	(11 %)	3 884	4 257	(9 %)	(9 %)
<i>Total – TMC</i>	66 535	59 477	12 %	12 %	248 383	237 098	5 %	5 %
Produits marchandises ferroviaires/TMC (en cents)^{2) 3)}								
Produits pétroliers et chimiques	5,06	5,08	— %	(3 %)	5,24	4,98	5 %	5 %
Métaux et minéraux	6,54	5,52	18 %	16 %	6,03	5,45	11 %	11 %
Produits forestiers	6,55	5,89	11 %	8 %	6,30	5,86	8 %	8 %
Charbon	3,49	3,75	(7 %)	(9 %)	3,69	3,68	— %	— %
Produits céréaliers et engrais	4,08	4,01	2 %	— %	4,08	3,94	4 %	4 %
Intermodal	5,85	5,39	9 %	7 %	5,76	5,39	7 %	7 %
Véhicules automobiles	23,52	19,87	18 %	15 %	21,37	19,38	10 %	11 %
<i>Total – Produits marchandises ferroviaires/TMC</i>	5,41	5,20	4 %	2 %	5,45	5,18	5 %	5 %
Wagons complets (en milliers)³⁾								
Produits pétroliers et chimiques	184	154	19 %	19 %	653	614	6 %	6 %
Métaux et minéraux	255	257	(1 %)	(1 %)	1 030	995	4 %	4 %
Produits forestiers	101	102	(1 %)	(1 %)	418	424	(1 %)	(1 %)
Charbon	94	76	24 %	24 %	346	303	14 %	14 %
Produits céréaliers et engrais	169	161	5 %	5 %	632	619	2 %	2 %
Intermodal	668	647	3 %	3 %	2 634	2 514	5 %	5 %
Véhicules automobiles	66	64	3 %	3 %	263	268	(2 %)	(2 %)
<i>Total – Wagons complets</i>	1 537	1 461	5 %	5 %	5 976	5 737	4 %	4 %
Produits marchandises ferroviaires/wagon complet (en dollars)^{2) 3)}								
Produits pétroliers et chimiques	4 429	3 526	26 %	22 %	4 074	3 596	13 %	13 %
Métaux et minéraux	1 557	1 467	6 %	3 %	1 640	1 531	7 %	8 %
Produits forestiers	4 614	4 284	8 %	5 %	4 512	4 217	7 %	7 %
Charbon	1 862	1 908	(2 %)	(4 %)	1 910	1 766	8 %	8 %
Produits céréaliers et engrais	3 899	3 634	7 %	6 %	3 729	3 577	4 %	4 %
Intermodal	1 334	1 261	6 %	4 %	1 315	1 273	3 %	3 %
Véhicules automobiles	3 000	2 938	2 %	(1 %)	3 156	3 078	3 %	3 %
<i>Total – Produits marchandises ferroviaires/wagon complet</i>	2 343	2 116	11 %	8 %	2 267	2 143	6 %	6 %

1) Consulter la section d'information supplémentaire intitulée Mesures de calcul non conformes aux PCGR pour une explication de cette mesure de calcul non conforme aux PCGR.

2) Ces montants sont exprimés en dollars CA.

3) Les statistiques d'exploitation et les mesures d'exploitation clés connexes sont non auditées et sont établies à partir des données estimées alors connues, et elles peuvent être modifiées lorsque de l'information plus complète devient disponible.

Mesures de calcul non conformes aux PCGR – non auditées

Dans la présente section d'information supplémentaire, la « Compagnie » ou « CN » désignent la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et, selon le contexte, ses filiales en propriété exclusive. À moins d'indication contraire, les données financières contenues dans la présente section sont exprimées en dollars CA.

Le CN présente ses résultats financiers selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis. La Compagnie utilise également des mesures de calcul non conformes aux PCGR, qui ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR, telles que les mesures de la performance rajustées, la devise constante, les flux de trésorerie disponibles, le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple, le rendement du capital investi (RCI) et le RCI rajusté. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR peuvent ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Selon l'avis de la direction, ces mesures de calcul non conformes aux PCGR sont des mesures utiles de la performance et fournissent aux investisseurs de l'information supplémentaire leur permettant d'évaluer les résultats d'exploitation et les liquidités de la Compagnie. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne doivent pas être considérées isolément et ne remplacent aucunement les mesures financières préparées conformément aux PCGR.

Mesures de la performance rajustées

La direction est d'avis que le bénéfice net rajusté, le bénéfice par action rajusté, le bénéfice d'exploitation rajusté, le ratio d'exploitation rajusté et la marge d'exploitation rajustée sont des mesures utiles de calcul de la performance qui peuvent faciliter les comparaisons entre les périodes, puisqu'elles excluent des éléments qui ne résultent pas nécessairement des activités quotidiennes du CN, et qui pourraient fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. En 2018, la Compagnie a commencé à divulguer son bénéfice d'exploitation rajusté, son ratio d'exploitation rajusté et sa marge d'exploitation rajustée. La direction utilise des mesures de la performance rajustées, qui excluent certains éléments des produits et des charges de ses résultats dont la direction estime qu'ils ne sont pas représentatifs des activités d'exploitation sous-jacentes du CN, afin d'établir des objectifs de performance et comme outil pour mesurer la performance du CN. Toutefois, l'exclusion de ces éléments de produits et de charges dans ces mesures ne signifie pas que ces éléments sont nécessairement non récurrents. Ces mesures ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Pour les trois mois et l'exercice terminés le 31 décembre 2018, la Compagnie a déclaré un bénéfice net rajusté de 1 093 M\$, ou 1,49 \$ par action après dilution, et de 4 056 M\$, ou 5,50 \$ par action après dilution, respectivement. Les données rajustées pour les trois mois terminés le 31 décembre 2018 excluent les prestations de cessation d'emploi et les coûts de séparation liés à un programme de compression de l'effectif de 27 M\$, ou 20 M\$ après impôts (0,03 \$ par action après dilution) et un gain précédemment reporté de 79 M\$, ou 70 M\$ après impôts (0,10 \$ par action après dilution), sur la cession d'un tronçon de la subdivision de Guelph en 2014, qui s'étend entre Georgetown et Kitchener, en Ontario, ainsi que de la voie et du chemin de roulement, et de certaines ententes visant les voyageurs (le « Guelph »). Les données rajustées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 excluent les prestations de cessation d'emploi et les coûts de séparation liés à un programme de compression de l'effectif de 27 M\$, ou 20 M\$ après impôts (0,03 \$ par action après dilution) et des gains sur la cession d'immobilisations de 338 M\$, ou 292 M\$ après impôts (0,40 \$ par action après dilution), se composant :

- au quatrième trimestre, d'un gain précédemment reporté de 79 M\$, ou 70 M\$ après impôts (0,10 \$ par action après dilution), sur la cession du Guelph en 2014;
- au troisième trimestre, d'un gain de 36 M\$, ou 32 M\$ après impôts (0,04 \$ par action après dilution), sur la cession d'immobilisations situées à Montréal, au Québec (les « embranchements Doney et Saint-François »);
- au deuxième trimestre, d'un gain de 184 M\$, ou 156 M\$ après impôts (0,21 \$ par action après dilution), découlant du transfert du contrat de location-acquisition des installations affectées aux services ferroviaires voyageurs à Montréal, au Québec, de la Compagnie et des intérêts qu'elle détient dans des ententes d'exploitation ferroviaire connexes (le « bail ferroviaire de la gare Centrale »), ainsi qu'un gain de 39 M\$, ou 34 M\$ après impôts (0,05 \$ par action après dilution), sur la cession d'un terrain situé à Calgary, en Alberta, à l'exclusion de la voie et du chemin de roulement (la « voie industrielle de Calgary »).

Pour les trois mois et l'exercice terminés le 31 décembre 2017, le bénéfice net rajusté de la Compagnie s'est établi à 897 M\$, ou 1,20 \$ par action après dilution, et à 3 778 M\$, ou 4,99 \$ par action après dilution, respectivement. Les données rajustées pour les trois mois terminés le 31 décembre 2017 excluent un recouvrement d'impôts reportés sur les bénéfices de 1 764 M\$ (2,35 \$ par action après dilution) découlant de la réduction d'un taux d'impôt fédéral sur les sociétés en raison de l'adoption de la *Tax Cuts and Jobs Act* aux États-Unis (la « réforme fiscale américaine ») et une charge d'impôts reportés sur les bénéfices de 50 M\$ (0,07 \$ par action après dilution) découlant de l'augmentation de taux d'impôts provinciaux sur les sociétés. Les données rajustées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 excluent un recouvrement net d'impôts reportés sur les bénéfices de 1 706 M\$ (2,25 \$ par action après dilution) se composant :

- au quatrième trimestre, d'un recouvrement d'impôts reportés sur les bénéfices de 1 764 M\$ (2,33 \$ par action après dilution) découlant de l'adoption de la réforme fiscale américaine et d'une charge d'impôts reportés sur les bénéfices de 50 M\$ (0,07 \$ par action après dilution) découlant de l'augmentation de taux d'impôts provinciaux sur les sociétés;

Mesures de calcul non conformes aux PCGR – non auditées

- au troisième trimestre, d'une charge d'impôts reportés sur les bénéfices de 31 M\$ (0,04 \$ par action après dilution) découlant de l'augmentation d'un taux d'impôt étatique sur les sociétés;
- au deuxième trimestre, d'un recouvrement d'impôts reportés sur les bénéfices de 18 M\$ (0,02 \$ par action après dilution) découlant de la réduction d'un taux d'impôt provincial sur les sociétés;
- au premier trimestre, d'un recouvrement d'impôts reportés sur les bénéfices de 5 M\$ (0,01 \$ par action après dilution) découlant de la réduction d'un taux d'impôt provincial sur les sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice net et du bénéfice par action, tels que déclarés pour les trois mois et les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017, et des mesures de la performance rajustées indiquées aux présentes :

En millions, sauf les données relatives aux actions	Pour les trois mois terminés le 31 décembre		Pour l'exercice terminé le 31 décembre	
	2018	2017	2018	2017
Bénéfice net	1 143 \$	2 611 \$	4 328 \$	5 484 \$
<i>Rajustements :</i>				
Charges d'exploitation	27	—	27	—
Autres produits	(79)	—	(338)	—
Charge (recouvrement) d'impôts sur les bénéfices ¹⁾	2	(1 714)	39	(1 706)
Bénéfice net rajusté	1 093 \$	897 \$	4 056 \$	3 778 \$
Bénéfice de base par action	1,57 \$	3,50 \$	5,89 \$	7,28 \$
<i>Incidence des rajustements, par action</i>	<i>(0,07)</i>	<i>(2,29)</i>	<i>(0,37)</i>	<i>(2,26)</i>
Bénéfice de base par action rajusté	1,50 \$	1,21 \$	5,52 \$	5,02 \$
Bénéfice dilué par action	1,56 \$	3,48 \$	5,87 \$	7,24 \$
<i>Incidence des rajustements, par action</i>	<i>(0,07)</i>	<i>(2,28)</i>	<i>(0,37)</i>	<i>(2,25)</i>
Bénéfice dilué par action rajusté	1,49 \$	1,20 \$	5,50 \$	4,99 \$

1) L'incidence fiscale des rajustements sur les Autres produits reflète les taux d'imposition du ressort territorial concerné ainsi que la nature de l'élément aux fins de l'impôt.

Le tableau ci-après fait le rapprochement du bénéfice d'exploitation, du ratio d'exploitation et de la marge d'exploitation, tels que déclarés pour les trois mois et les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017, et des mesures de la performance rajustées indiquées aux présentes :

En millions, sauf les pourcentages	Pour les trois mois terminés le 31 décembre		Pour l'exercice terminé le 31 décembre	
	2018	2017	2018	2017
Bénéfice d'exploitation ¹⁾	1 452 \$	1 225 \$	5 493 \$	5 243 \$
<i>Rajustement : Charges d'exploitation</i>	<i>27</i>	<i>—</i>	<i>27</i>	<i>—</i>
Bénéfice d'exploitation rajusté	1 479 \$	1 225 \$	5 520 \$	5 243 \$
Ratio d'exploitation ^{1) 2)}	61,9 %	62,7 %	61,6 %	59,8 %
<i>Incidence du rajustement</i>	<i>(0,7)-pt</i>	<i>—</i>	<i>(0,1)-pt</i>	<i>—</i>
Ratio d'exploitation rajusté	61,2 %	62,7 %	61,5 %	59,8 %
Marge d'exploitation ^{1) 3)}	38,1 %	37,3 %	38,4 %	40,2 %
<i>Incidence du rajustement</i>	<i>0,7-pt</i>	<i>—</i>	<i>0,1-pt</i>	<i>—</i>
Marge d'exploitation rajustée	38,8 %	37,3 %	38,5 %	40,2 %

1) La Compagnie a adopté de façon rétrospective la norme ASU 2017-07: Improving the Presentation of Net Periodic Pension Cost and Net Periodic Postretirement Benefit Cost en 2018. Les données comparatives ont été rajustées afin de se conformer à la présentation courante. Voir la Note 2, Recommandations comptables récentes, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de 2018 du CN pour de plus amples renseignements.

2) Le ratio d'exploitation est défini comme les charges d'exploitation sous forme de pourcentage des produits d'exploitation.

3) La marge d'exploitation est définie comme le bénéfice d'exploitation sous forme de pourcentage des produits d'exploitation.

Devise constante

La présentation des résultats financiers en devise constante permet d'examiner les résultats financiers sans que soit prise en compte l'incidence des fluctuations des taux de change, ce qui facilite les comparaisons entre les périodes dans l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Les mesures déclarées en devise constante sont considérées comme non conformes aux PCGR, ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. On obtient des résultats financiers en devise constante en convertissant les résultats libellés en dollars US de la période en cours aux taux de change de la période correspondante de l'exercice précédent. Les taux de change moyens se sont établis à 1,321 \$ et à 1,296 \$ par 1,00 \$ US, respectivement, pour les trois mois et l'exercice terminés le 31 décembre 2018, et à 1,272 \$ et à 1,298 \$ par 1,00 \$ US, respectivement, pour les trois mois et l'exercice terminés le 31 décembre 2017.

En devise constante, le bénéfice net de la Compagnie pour les trois mois et l'exercice terminés le 31 décembre 2018 aurait été moins élevé de 24 M\$ (0,03 \$ par action après dilution) et plus élevé de 4 M\$ (0,01 \$ par action après dilution), respectivement.

Flux de trésorerie disponibles

La direction estime que les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile des liquidités puisqu'ils démontrent la capacité de la Compagnie de générer des flux de trésorerie pour des obligations de dette et à des fins discrétionnaires, telles que le versement de dividendes, les rachats d'actions et les occasions stratégiques. La Compagnie définit les flux de trésorerie disponibles comme la différence entre les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation et les flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement, rajustés pour tenir compte de l'incidence des acquisitions d'entreprise, s'il y a lieu. Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas définis de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation, tels que déclarés dans les flux de trésorerie disponibles pour les trois mois et les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017 :

<i>En millions</i>	Pour les trois mois terminés le 31 décembre		Pour l'exercice terminé le 31 décembre	
	2018	2017	2018	2017
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	1 917 \$	1 349 \$	5 918 \$	5 516 \$
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement	(1 284)	(892)	(3 404)	(2 738)
Flux de trésorerie disponibles	633 \$	457 \$	2 514 \$	2 778 \$

Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple

La direction est d'avis que le ratio capitaux empruntés rajustés/bénéfice avant intérêts, impôts sur les bénéfices et amortissement (BAIIA) rajusté exprimé sous forme de multiple est une mesure utile de la solvabilité parce qu'il reflète la capacité de la Compagnie à faire face à ses obligations du service de la dette et à d'autres obligations à long terme. La Compagnie calcule le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple en divisant les capitaux empruntés rajustés par le BAIIA rajusté. Ces mesures ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement des capitaux empruntés et du bénéfice net aux mesures rajustées indiquées ci-dessous, qui ont été utilisées pour calculer le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple :

<i>En millions, à moins d'indication contraire</i>	<i>Au 31 décembre et pour l'exercice terminé le 31 décembre</i>	2018	2017
Capitaux empruntés		12 569 \$	10 828 \$
<i>Rajustements :</i>			
Valeur actuelle des engagements en vertu de contrats de location-exploitation ¹⁾		579	478
Régimes de retraite en déficit		477	455
<i>Capitaux empruntés rajustés ²⁾</i>		13 625 \$	11 761 \$
Bénéfice net		4 328 \$	5 484 \$
Intérêts débiteurs		489	481
Charge (recouvrement) d'impôts sur les bénéfices		1 354	(395)
Amortissement		1 329	1 281
<i>BAIIA</i>		7 500	6 851
<i>Rajustements :</i>			
Autres produits		(376)	(12)
Autres éléments du produit net des prestations		(302)	(315)
Charge au titre des contrats de location-exploitation		218	191
<i>BAIIA rajusté ²⁾</i>		7 040 \$	6 715 \$
Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple (fois)		1,94	1,75

1) Les engagements en vertu de contrats de location-exploitation ont été actualisés à l'aide du taux d'intérêt implicite de la Compagnie pour chaque période présentée.

2) Au premier trimestre de 2018, la Compagnie a redéfini les capitaux empruntés rajustés afin d'inclure la valeur actuelle des engagements en vertu de contrats de location-exploitation et les régimes de retraite en déficit, et le BAIIA rajusté afin d'exclure les autres produits, les autres éléments du produit net des prestations et la charge au titre des contrats de location-exploitation afin de mieux harmoniser la définition du ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple utilisée par la Compagnie avec des mesures semblables utilisées par des agences de notation. Les données comparatives ont été rajustées afin de se conformer à la définition courante.

Rendement du capital investi (RCI) et RCI rajusté

En 2018, la Compagnie a commencé à divulguer le RCI et le RCI rajusté que la direction estime être des mesures utiles de l'efficacité dans l'utilisation des fonds de capital. La Compagnie calcule le RCI en divisant le rendement par le capital investi moyen. Le rendement correspond au bénéfice net plus les intérêts débiteurs après impôts, calculé au moyen du taux d'imposition effectif de la Compagnie. Le capital investi moyen correspond à la moyenne des soldes d'ouverture et de clôture sur une période de douze mois de la somme de l'avoir total des actionnaires, de la dette à long terme et de la tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an moins la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à restrictions et des équivalents de trésorerie soumis à restrictions. La Compagnie calcule le RCI rajusté en divisant le rendement rajusté par le capital investi moyen. Le rendement rajusté correspond au bénéfice net rajusté plus les intérêts débiteurs après impôts, calculé au moyen du taux d'imposition effectif de la Compagnie, en excluant l'incidence fiscale des rajustements utilisés pour déterminer le bénéfice net rajusté. Le RCI et le RCI rajusté ne sont pas définis de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice net et du bénéfice net rajusté au rendement et au rendement rajusté, respectivement, et présente le calcul du capital investi moyen, qui ont été utilisés pour calculer le RCI et le RCI rajusté :

<i>En millions, sauf les pourcentages</i>	<i>Au 31 décembre et pour l'exercice terminé le 31 décembre</i>	2018	2017
Bénéfice net		4 328 \$	5 484 \$
Intérêts débiteurs		489	481
Impôts sur les intérêts débiteurs ¹⁾		(116)	(124)
Rendement		4 701 \$	5 841 \$
Total – Avoir des actionnaires moyen		17 149	15 749
Dette à long terme moyenne		10 067	9 098
Tranche moyenne de la dette à long terme échéant à moins de un an		1 632	1 785
Moins : Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions moyens		(656)	(613)
Capital investi moyen		28 192 \$	26 019 \$
RCI		16,7 %	22,4 %
Bénéfice net rajusté ²⁾		4 056 \$	3 778 \$
Intérêts débiteurs		489	481
Impôts rajustés sur les intérêts débiteurs ³⁾		(120)	(124)
Rendement rajusté		4 425 \$	4 135 \$
Capital investi moyen		28 192 \$	26 019 \$
RCI rajusté		15,7 %	15,9 %

1) Le taux d'imposition effectif pour 2018 utilisé pour calculer les impôts sur les intérêts débiteurs était de 23,8 % (2017 – 25,8 %). En raison du taux d'imposition effectif négatif déclaré par la Compagnie en 2017, les impôts sur les intérêts débiteurs pour 2017 ont été calculés au moyen d'un taux d'imposition effectif rajusté.

2) Consulter la section intitulée Mesures de la performance rajustées pour une explication de cette mesure de calcul non conforme aux PCGR.

3) Le taux d'imposition effectif rajusté pour 2018 utilisé pour calculer les impôts rajustés sur les intérêts débiteurs était de 24,5 % (2017 – 25,8 %).

États consolidés des résultats – non audités

<i>En millions, sauf les données relatives aux actions</i>	Pour les trois mois terminés le 31 décembre		Pour l'exercice terminé le 31 décembre	
	2018	2017	2018	2017
Produits d'exploitation	3 808 \$	3 285 \$	14 321 \$	13 041 \$
Charges d'exploitation				
Main-d'œuvre et avantages sociaux ¹⁾	791	665	2 860	2 536
Services acquis et matières	527	473	1 971	1 769
Carburant	466	379	1 732	1 362
Amortissement	346	316	1 329	1 281
Location de matériel	115	107	467	418
Risques divers et autres	111	120	469	432
<i>Total – Charges d'exploitation</i> ¹⁾	2 356	2 060	8 828	7 798
<i>Bénéfice d'exploitation</i> ¹⁾	1 452	1 225	5 493	5 243
Intérêts débiteurs	(122)	(117)	(489)	(481)
Autres éléments du produit net des prestations ¹⁾	73	76	302	315
Autres produits	93	4	376	12
<i>Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices</i>	1 496	1 188	5 682	5 089
Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices (Note 3)	(353)	1 423	(1 354)	395
Bénéfice net	1 143 \$	2 611 \$	4 328 \$	5 484 \$
Bénéfice par action				
De base	1,57 \$	3,50 \$	5,89 \$	7,28 \$
Dilué	1,56 \$	3,48 \$	5,87 \$	7,24 \$
Nombre moyen pondéré d'actions				
En circulation	728,4	746,2	734,5	753,6
Dilué	731,3	750,0	737,7	757,3
Dividendes déclarés par action	0,4550 \$	0,4125 \$	1,8200 \$	1,6500 \$

1) La Compagnie a adopté de façon rétrospective la norme Accounting Standards Update (ASU) 2017-07: Improving the Presentation of Net Periodic Pension Cost and Net Periodic Postretirement Benefit Cost au premier trimestre de 2018. Les données comparatives ont été rajustées afin de se conformer à la présentation courante. Voir la Note 2, Recommandations comptables récentes, pour de plus amples renseignements.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non audités.

États consolidés du bénéfice global – non audités

<i>En millions</i>	Pour les trois mois terminés le 31 décembre		Pour l'exercice terminé le 31 décembre	
	2018	2017	2018	2017
Bénéfice net	1 143 \$	2 611 \$	4 328 \$	5 484 \$
Autre bénéfice (perte) global(e)				
Gain (perte) net(te) sur la conversion des devises	293	(6)	403	(197)
Variation nette des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	(910)	(361)	(759)	(224)
<i>Autre perte globale avant impôts sur les bénéfices</i>	(617)	(367)	(356)	(421)
Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices	302	105	291	(5)
<i>Autre perte globale</i>	(315)	(262)	(65)	(426)
Bénéfice global	828 \$	2 349 \$	4 263 \$	5 058 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non audités.

Bilans consolidés – non audités

<i>En millions</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents	266 \$	70 \$
Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions	493	483
Débiteurs	1 169	984
Matières et fournitures	557	424
Autres actifs à court terme	243	229
<i>Total – Actif à court terme</i>	2 728	2 190
Immobilisations	37 773	34 189
Actif relatif aux régimes de retraite	446	994
Actif incorporel et autres actifs	267	256
Total – Actif	41 214 \$	37 629 \$
Passif et avoir des actionnaires		
Passif à court terme		
Créditeurs et autres	2 316 \$	1 903 \$
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	1 184	2 080
<i>Total – Passif à court terme</i>	3 500	3 983
Impôts reportés	7 480	6 953
Autres passifs et crédits reportés	501	590
Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	707	699
Dette à long terme	11 385	8 748
Avoir des actionnaires		
Actions ordinaires (Note 4)	3 634	3 613
Actions ordinaires dans les Fiducies d'actions	(175)	(168)
Surplus d'apport (Note 4)	408	434
Autre perte globale cumulée	(2 849)	(2 784)
Bénéfices non répartis (Note 4)	16 623	15 561
<i>Total – Avoir des actionnaires</i>	17 641	16 656
Total – Passif et avoir des actionnaires	41 214 \$	37 629 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non audités.

États consolidés de l'évolution de l'avoir des actionnaires – non audités

<i>En millions</i>	Nombre d'actions ordinaires		Actions ordinaires	Actions ordinaires détenues dans les	Surplus d'apport	Autre perte globale cumulée	Bénéfices non répartis	Total – Avoir des actionnaires
	En circulation	Fiducies d'actions		Fiducies d'actions				
<i>Solde au 31 décembre 2016</i>	762,0	1,8	3 647 \$	(137) \$	450 \$	(2 358) \$	13 239 \$	14 841 \$
Bénéfice net							5 484	5 484
Options d'achat d'actions levées	1,2		68		(10)			58
Règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres (Note 4)	0,3	(0,3)		24	(84)		(22)	(82)
Charge liée à la rémunération à base d'actions et autres					78		(3)	75
Rachat d'actions ordinaires	(20,4)		(102)				(1 898)	(2 000)
Achats d'actions par les Fiducies d'actions	(0,5)	0,5		(55)				(55)
Autre perte globale						(426)		(426)
Dividendes (1,65 \$ par action)							(1 239)	(1 239)
<i>Solde au 31 décembre 2017</i>	742,6	2,0	3 613	(168)	434	(2 784)	15 561	16 656
Bénéfice net							4 328	4 328
Options d'achat d'actions levées	1,7		120		(17)			103
Règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres (Note 4)	0,4	(0,4)		31	(68)		(30)	(67)
Charge liée à la rémunération à base d'actions et autres					59		(2)	57
Rachat d'actions ordinaires	(19,0)		(99)				(1 901)	(2 000)
Achats d'actions par les Fiducies d'actions	(0,4)	0,4		(38)				(38)
Autre perte globale						(65)		(65)
Dividendes (1,82 \$ par action)							(1 333)	(1 333)
<i>Solde au 31 décembre 2018</i>	725,3	2,0	3 634 \$	(175) \$	408 \$	(2 849) \$	16 623 \$	17 641 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non audités.

États consolidés des flux de trésorerie – non audités

En millions	Pour les trois mois terminés le 31 décembre		Pour l'exercice terminé le 31 décembre	
	2018	2017	2018	2017
Activités d'exploitation				
Bénéfice net	1 143 \$	2 611 \$	4 328 \$	5 484 \$
Rajustements visant à rapprocher le bénéfice net des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation :				
Amortissement	346	316	1 329	1 281
Impôts reportés	126	(1 603)	527	(1 195)
Gain sur la cession d'immobilisations	(79)	—	(338)	—
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :				
Débiteurs	26	3	(91)	(125)
Matières et fournitures	13	(2)	(120)	(70)
Créditeurs et autres	394	118	379	418
Autres actifs à court terme	(37)	(61)	14	(80)
Régimes de retraite et autres, nets	(15)	(33)	(110)	(197)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	1 917	1 349	5 918	5 516
Activités d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations	(1 264)	(878)	(3 531)	(2 673)
Cession d'immobilisations	—	—	194	—
Autres, nets	(20)	(14)	(67)	(65)
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement	(1 284)	(892)	(3 404)	(2 738)
Activités de financement				
Émission de dette	845	423	3 268	916
Remboursement de dette	(371)	(777)	(2 393)	(841)
Variation nette du papier commercial	(348)	662	99	379
Règlement des contrats de change à terme sur la dette	15	15	53	(15)
Émission d'actions ordinaires découlant de la levée d'options d'achat d'actions	27	20	103	58
Impôts retenus versés sur le règlement net d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres	(2)	(2)	(51)	(57)
Rachat d'actions ordinaires	(479)	(473)	(2 000)	(2 016)
Achat d'actions ordinaires pour le règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres	(1)	(3)	(16)	(25)
Achat d'actions ordinaires par les Fiducies d'actions	(38)	(55)	(38)	(55)
Dividendes versés	(331)	(307)	(1 333)	(1 239)
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités de financement	(683)	(497)	(2 308)	(2 895)
Effet des fluctuations du taux de change sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les liquidités soumises à restrictions et les équivalents de trésorerie soumis à restrictions	—	2	—	(2)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à restrictions et des équivalents de trésorerie soumis à restrictions	(50)	(38)	206	(119)
Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions au début de la période	809	591	553	672
Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions à la fin de la période	759 \$	553 \$	759 \$	553 \$
Trésorerie et équivalents à la fin de la période	266 \$	70 \$	266 \$	70 \$
Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions à la fin de la période	493	483	493	483
Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions à la fin de la période	759 \$	553 \$	759 \$	553 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie				
Intérêts versés	(89) \$	(104) \$	(488) \$	(477) \$
Impôts sur les bénéfices versés	(107) \$	(214) \$	(776) \$	(712) \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non audités.

1 – Mode de présentation

Dans les présentes notes, la « Compagnie » ou « CN » désignent la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et, selon le contexte, ses filiales en propriété exclusive.

Les États financiers consolidés intermédiaires non audités ci-joints, exprimés en dollars CA, ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis pour les états financiers intermédiaires. Par conséquent, ils ne contiennent pas toute l'information exigée selon les PCGR pour les états financiers complets. De l'avis de la direction, tous les rajustements (constitués de montants courus normaux récurrents) jugés nécessaires pour une présentation fidèle ont été inclus. Les résultats d'exploitation intermédiaires ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats qui pourraient être prévus pour l'ensemble de l'exercice.

Ces États financiers consolidés intermédiaires non audités ont été préparés selon des conventions comptables conformes à celles qui ont été utilisées pour dresser les États financiers consolidés annuels de 2017 du CN, à l'exception des éléments présentés à la *Note 2, Recommandations comptables récentes*, et devraient être lus conjointement avec ces états financiers et les Notes afférentes.

2 – Recommandations comptables récentes

Durant l'exercice considéré, la Compagnie a adopté les récentes mises à jour *Accounting Standards Update* (ASU) ci-dessous qui ont été publiées par le FASB :

ASU 2017-07 Compensation - Retirement Benefits (Topic 715): Improving the Presentation of Net Periodic Pension Cost and Net Periodic Postretirement Benefit Cost

Cette norme exige que les employeurs qui offrent des régimes de retraite à prestations déterminées et (ou) d'autres régimes d'avantages complémentaires de retraite présentent l'élément Coût des prestations au titre des services rendus au même poste ou aux mêmes postes que les autres charges de rémunération. Dans les états des résultats, les autres composantes du coût net des prestations au titre des régimes doivent être présentées séparément de l'élément Coût des prestations au titre des services rendus et ne pas être intégrées au total partiel du bénéfice d'exploitation. Selon la nouvelle norme, seul l'élément Coût des prestations au titre des services rendus peut faire l'objet d'une comptabilisation à l'actif. La norme doit être appliquée de façon rétrospective en ce qui concerne la présentation de l'élément Coût des prestations au titre des services rendus et des autres éléments du coût net des prestations dans les états des résultats, et de façon prospective pour la comptabilisation à l'actif de l'élément Coût des prestations au titre des services rendus du coût net des prestations.

La Compagnie a adopté cette norme au cours du premier trimestre de 2018, avec une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Par conséquent, les composantes des coûts des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite autres que les coûts des prestations au titre des services rendus au cours de la période ne figurent plus dans le Bénéfice d'exploitation et font l'objet d'une rubrique distincte intitulée Autres éléments du produit net des prestations dans les États consolidés des résultats de la Compagnie.

En raison de l'entrée en vigueur de cette norme, pour les trois mois et l'exercice terminés le 31 décembre 2018, le bénéfice d'exploitation a diminué respectivement de 73 M\$ et de 302 M\$ (76 M\$ et 315 M\$ pour les trois mois et l'exercice terminés le 31 décembre 2017, respectivement), et une augmentation correspondante a figuré à la nouvelle rubrique sous Bénéfice d'exploitation sans que cela ait d'incidence sur le bénéfice net. La nouvelle norme autorisant la comptabilisation à l'actif de l'élément Coût des prestations au titre des services rendus seulement n'a pas eu d'incidence significative sur les États financiers consolidés de la Compagnie.

ASU 2016-01 Financial Instruments - Overall (Subtopic 825-10): Recognition and Measurement of Financial Assets and Financial Liabilities

Cette norme fournit des indications sur la comptabilisation, l'évaluation, la présentation des instruments financiers et l'information à fournir. En vertu de la norme, les placements en titres de capitaux propres, sauf ceux qui sont comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation ou ceux qui entraînent la consolidation de l'entité détenue, doivent être évalués à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur par le biais du bénéfice net. Cependant, lorsque la juste valeur ne peut pas être facilement déterminée, une entité peut évaluer les placements en titres de capitaux propres au coût moins la dépréciation, s'il y a lieu, plus ou moins les changements résultant des variations observables des cours lors de transactions normales visant des placements identiques ou similaires du même émetteur. L'application de la norme doit se faire de façon prospective au moyen d'un ajustement de l'effet cumulatif au bilan au début de l'année de l'adoption.

La Compagnie a adopté cette norme de façon prospective au cours du premier trimestre de 2018, avec une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. En raison de l'application de cette norme, la Compagnie a décidé d'évaluer tous les placements en titres de capitaux propres existants dont la juste valeur ne peut être facilement déterminée, autres que ceux qui sont comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation ou ceux qui entraînent la consolidation, au coût moins la dépréciation, s'il y a lieu, plus ou moins les changements

résultant des variations observables des cours lors de transactions normales visant des placements identiques ou similaires du même émetteur. L'adoption de cette norme n'a pas eu une incidence importante sur les États financiers consolidés de la Compagnie.

ASU 2014-09 Revenue from Contracts with Customers and related amendments (Topic 606)

Cette norme exige que l'entité comptabilise les produits lorsque le contrôle d'un bien ou d'un service promis est fourni au client pour un montant qui reflète le montant de contrepartie auquel l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services. Des informations supplémentaires doivent être fournies afin d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la nature, le montant, la date de comptabilisation et le niveau d'incertitude lié aux produits et aux flux de trésorerie découlant de contrats que l'entité détient. La norme permet le recours à la méthode de transition soit rétrospective, soit rétrospective modifiée.

La Compagnie a adopté cette norme au cours du premier trimestre de 2018, avec une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 en recourant à la méthode de transition rétrospective modifiée appliquée à tous ses contrats qui n'étaient pas terminés au 1^{er} janvier 2018. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les États financiers consolidés de la Compagnie, autres que les nouvelles obligations de divulgation.

ASU 2018-02 Income Statement - Reporting Comprehensive Income (Topic 220): Reclassification of Certain Tax Effects from Accumulated Other Comprehensive Income

Cette norme permet aux entités de reclasser les effets d'impôt bloqué résultant de la *Tax Cuts and Jobs Act* (la « réforme fiscale américaine ») des autres éléments du bénéfice global aux bénéfices non répartis. La norme exige aussi que certaines informations soient fournies sur les effets d'impôt bloqué, ainsi qu'une description des méthodes comptables appliquées pour exclure ces effets des autres éléments du bénéfice global. L'application de la norme peut se faire de façon prospective, c'est-à-dire au début de la période d'adoption, ou de façon rétroactive pour chaque période (ou périodes) durant laquelle l'effet de la modification du taux fédéral d'impôt sur les sociétés aux États-Unis en raison de la réforme fiscale américaine est constaté.

La Compagnie a adopté les modifications de cette norme au cours du quatrième trimestre de 2018, avec une entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2018. La Compagnie a choisi de ne pas reclasser les effets d'impôt résultant de la réforme fiscale américaine de l'Autre perte globale cumulée aux Bénéfices non répartis. L'adoption de cette norme n'a pas eu une incidence importante sur les États financiers consolidés de la Compagnie, autres que les nouvelles obligations de divulgation.

La récente mise à jour ASU ci-dessous, qui a été publiée par le FASB, a une date d'entrée en vigueur postérieure au 31 décembre 2018 et n'a pas été adoptée par la Compagnie.

ASU 2016-02 Leases and related amendments (Topic 842)

Cette norme exige que les preneurs comptabilisent un actif au titre de droits d'utilisation et un passif lié aux contrats de location dans le bilan pour toutes les locations de plus de douze mois et exige la divulgation de données quantitatives et qualitatives supplémentaires. En vertu de la nouvelle norme, le modèle de comptabilisation par le bailleur demeure essentiellement inchangé. La norme doit être appliquée au moyen de la méthode rétrospective modifiée. Les entités peuvent choisir d'appliquer la norme pour chaque période antérieure présentée avec un ajustement de l'effet cumulatif aux bénéfices non répartis comptabilisés au début de la première période présentée, ou de l'appliquer avec un ajustement de l'effet cumulatif aux bénéfices non répartis comptabilisés au début de la période d'adoption. La norme ASU entre en vigueur pour les périodes annuelles et intermédiaires débutant après le 15 décembre 2018.

La norme aura une incidence considérable sur les Bilans consolidés de la Compagnie en raison de la comptabilisation des actifs au titre de droits d'utilisation et des passifs liés aux contrats de location classés actuellement comme contrats de location-exploitation d'une durée de plus de douze mois. La Compagnie a déterminé tous les accords qui contiennent un contrat de location et a assemblé les données nécessaires pour calculer l'incidence estimative de la transition. La Compagnie a mis en place un nouveau système de gestion des contrats de location et a apporté les changements nécessaires aux processus et aux contrôles internes afin de satisfaire aux obligations d'information et de divulgation de cette norme.

La nouvelle norme offre plusieurs mesures de simplification et choix de méthodes comptables pour la transition. La Compagnie ne choisira pas l'ensemble de trois mesures de simplification qui lui permet de ne pas réévaluer les conclusions antérieures sur la détermination et le classement des contrats de location et sur les coûts initiaux directs. La Compagnie choisira :

- la mesure de simplification liée aux connaissances a posteriori permettant de réévaluer la durée des contrats de location et la probabilité qu'une option d'achat soit exercée;
- la mesure de simplification liée aux contrats de servitude permettant de ne pas évaluer les contrats de servitude qui n'ont pas été comptabilisés antérieurement à titre de contrats de location en vertu du *Topic 840*;
- l'exemption liée aux contrats de location à court terme pour toutes les catégories d'actifs qui permet aux entités de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les passifs liés aux contrats de location dans le bilan;

Notes afférentes aux états financiers consolidés non audités

- la mesure de simplification qui permet de ne pas séparer les composantes locatives et les composantes non locatives pour la catégorie d'actifs des wagons.

La Compagnie adoptera les exigences de la norme ASU le 1^{er} janvier 2019, en appliquant la méthode rétrospective modifiée avec un ajustement de l'effet cumulatif aux Bénéfices non répartis comptabilisés le 1^{er} janvier 2019, sans retraitement de l'information financière pour les périodes comparatives. Au 1^{er} janvier 2019, l'ajustement de l'effet cumulatif requis pour l'adoption de la nouvelle norme fera augmenter le solde des Bénéfices non répartis d'environ 30 M\$. Lors de la première application, l'ajustement lié à la transition pour la comptabilisation des actifs au titre de droits d'utilisation et des passifs liés aux contrats de location dans les Bilans consolidés de la Compagnie se chiffrera à environ 750 M\$ pour les contrats d'une durée de plus de douze mois.

D'autres normes ASU récemment publiées et devant être appliquées lors de périodes commençant le ou après le 1^{er} janvier 2019 ont été évaluées par la Compagnie et n'auront pas une incidence significative sur les États financiers consolidés de la Compagnie.

3 – Impôts sur les bénéfices

Tax Cuts and Jobs Act aux États-Unis

Le 22 décembre 2017, le président des États-Unis a promulgué la *Tax Cuts and Jobs Act* (la « réforme fiscale américaine »). La réforme fiscale américaine réduit de 35 % à 21 % le taux fédéral d'impôt sur les sociétés aux États-Unis à compter du 1^{er} janvier 2018. La réforme fiscale américaine permet aussi la comptabilisation immédiate des dépenses en capital des nouveaux investissements dans certains actifs amortissables admissibles mis en place après le 27 septembre 2017, mesure qui sera progressivement éliminée à compter de 2023. Par suite de la réforme fiscale américaine, les impôts reportés créditeurs nets de la Compagnie ont diminué de 1 764 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

La réforme fiscale américaine a introduit d'autres changements importants aux lois de l'impôt sur les sociétés aux États-Unis qui pourraient avoir une incidence importante sur le CN dans les prochaines années, notamment l'instauration d'une nouvelle taxe soit la *Base Erosion Anti-abuse Tax* (BEAT) qui assujettit à des taxes supplémentaires certains paiements faits par des sociétés américaines au profit d'entités étrangères qui leur sont liées et la mise en place de limites visant la déduction des intérêts débiteurs nets engagés par les sociétés américaines. Depuis l'adoption de la réforme fiscale américaine, les autorités américaines ont publié divers projets de règlement et des directives préliminaires sur l'interprétation de ses dispositions. Ces interprétations ont été prises en compte et n'ont pas affecté le calcul de la provision pour les impôts et des paiements d'impôts de l'exercice en cours de la Compagnie. Toutefois, la réforme fiscale américaine et les règlements proposés devraient avoir une incidence sur la provision pour les impôts sur les bénéfices et sur les paiements d'impôts de la Compagnie pour les prochaines années.

14 - Capital-actions

Surplus d'apport

Au quatrième trimestre de 2018, la Compagnie a changé de façon rétrospective sa présentation du règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres lorsque les actions sont achetées sur le marché libre. Alors que précédemment, au moment du règlement, la charge liée à la rémunération à base d'actions était reclassée du poste Surplus d'apport au poste Actions ordinaires et le coût de règlement était comptabilisé dans le poste Surplus d'apport, la Compagnie comptabilise maintenant dans le poste Bénéfices non répartis l'excédent du coût de règlement des octrois de la charge liée à la rémunération à base d'actions, le cas échéant, sans ajustement au poste Actions ordinaires. La Compagnie a reclassé certains montants de l'exercice précédent pour les postes Actions ordinaires, Surplus d'apport et Bénéfices non répartis au Bilan consolidé pour respecter la nouvelle présentation. Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016, l'incidence de ce reclassement a augmenté le poste Surplus d'apport de 192 M\$ et de 86 M\$, respectivement, diminué le poste Actions ordinaires de 167 M\$ et de 83 M\$, respectivement, et diminué le poste Bénéfices non répartis de 25 M\$ et de 3 M\$, respectivement.